



FRANCE

**19^{ème} Commission du Développement Durable
des Nations Unies (CDD19)**

Réunion intergouvernementale préparatoire (IPM)

**Cadre décennal de programmation concernant les modes de
consommation et de production durables.**

Intervention prononcée par M.Philippe RAMET,
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM)

New York, 3 mars 2011

(Seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Président,

La France s'aligne sur l'intervention faite au nom de l'Union européenne et des ses Etats membres, et souhaite insister sur un certain nombre de points qu'elle estime particulièrement importants dans l'élaboration du 10 YFP **en vue de son adoption à la dix-neuvième session de la CDD en mai 2011 à New York.**

La France considère que le 10YFP est un instrument permettant **d'engager l'ensemble des nations** sur la nécessaire transformation, autour de principes communs, de nos modes de consommation et de production. **Une complémentarité doit être recherchée entre cet engagement politique et les plate-formes d'experts**, qui existent et travaillent déjà sur les différentes thématiques de la consommation et de la production durables. C'est notamment le cas des 7 groupes de travail qui ont été créés dans le cadre du processus de Marrakech qui a présidé à l'élaboration du 10 YFP. L'intégration du processus de Marrakech aux mécanismes du 10 YFP, **en tant que plate-forme mondiale multi-acteurs**, devrait permettre le dialogue entre les composantes de la société civile et les gouvernements en les associant en amont à l'élaboration de nouveaux programmes ou scénarios. Cela sera particulièrement précieux dans la future mise en œuvre du 10 YFP. Cela permettra également **d'associer la communauté scientifique**, dont les travaux sont déterminants.

L'expérience acquise par les groupes de travail internationaux du processus de Marrakech pourrait également contribuer à bâtir les nouveaux programmes du 10 YFP. Un pays volontaire pourrait se proposer pour travailler de façon plus ciblée sur un programme particulier, comme la France l'a fait sur le tourisme durable, en s'entourant d'un groupe d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Cela permettrait de développer plus rapidement des activités ciblées et opérationnelles.

En outre, **un système de labellisation « 10 YFP »** identifiant de nouvelles activités pourrait être mis en place sur la base de critères spécifiques préalablement définis. Ce label apporterait visibilité et crédibilité à l'activité, en facilitant sa reconnaissance par de futurs partenaires. Pour chaque programme, il conviendra que soit élaboré **un ensemble de critères de durabilité**, qui permettra, d'une part, d'identifier les projets répondant à ces critères et, d'autre part, de suivre l'avancée du projet grâce à des **indicateurs de progrès**.

Enfin, la France soutient tout particulièrement l'inclusion **de programmes dits « sectoriels »**, tels que le programme tourisme durable, la France assurant actuellement la présidence le **Partenariat mondial sur le tourisme durable** sous l'égide du PNUE. La France vient également d'élaborer **une proposition de programme relative à l'affichage environnemental des produits**.

Monsieur le Président, je vous remercie.